

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 9 novembre 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 134 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI - ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO représenté par Pierre SEMERIVA - Gérard BISMUTH représenté par Myriam MALLIA - Alexandre BIZAILLON représenté par Francis ALLOUCH - Roland BLUM représenté par Gilles PAGLIUCA - Vincent BURRONI représenté par François-Noël BERNARDI - Philippe CAMILLIERI représenté par Maxime TOMMASINI - Marie-Thérèse CARDONA représentée par Jean-Paul MARIA-FABRI - Eric DI MECO représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Joël DUTTO représenté par Haouaria HADJ CHICK - André ESSAYAN représenté par Olivier BLANC - Mireille FOURNERON représentée par Jacqueline MAURIC - Gérard GRAUGNARD représenté par Lucien MERLENGHI - Bernard JACQUIER représenté par Henri RUGGERI - Mourad KAHOU - représenté par Sabine BERNASCONI - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Laurent LAVIE représenté par Patricia COLIN - Corinne LEGAL représentée par Guy PONTOUS - Martine MATTEI représentée par Frédéric OUNANIAN - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Frédéric DUTOIT - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Gérard SBRAGIA représenté par Robert HABRANT - Jocelyn ZEITOUN représenté par Antoine LORENZI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sonia ARZANO.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité
Abstention UPAC sauf maires

FCT 003-1592/09/CC

■ Approbation du Budget Supplémentaire 2009.

DSB 09/3711/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Comme le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire est établi selon la nomenclature M14 pour le Budget Principal, ce dernier est voté par nature avec présentation fonctionnelle, et selon la nomenclature M4 pour les Budgets Annexes, des Services de l'Eau et de l'Assainissement, du Crématorium, du Marché d'Intérêt National et des Ports de Plaisance.

Le Budget Supplémentaire est un budget de reports et d'ajustements, ce principe a été appliqué strictement. Les résultats de ce projet de Budget Supplémentaire sont présentés successivement en balances générales distinctes pour le Budget Principal et les Budgets Annexes.

Ces Balances regroupent par nature le montant des dépenses et des recettes, séparant les mouvements réels des mouvements d'ordre.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération FCT 001-1333/03/09 CC du 26 mars 2009 relative à l'approbation du Budget Primitif 2009 ;

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- La nécessité pour le Conseil de Communauté de voter le Budget Supplémentaire 2009 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Le budget supplémentaire intègre les restes à réaliser, ainsi que les reprises de résultats de l'exercice précédent.

Article 2 :

Le Budget Supplémentaire 2009 de la Communauté Urbaine est voté et arrêté aux chiffres inscrits à la Balance Générale du Budget Principal et à la Balance Générale des Budgets Annexes des Services de l'Eau et de l'Assainissement, du Crematorium, du Marché d'Intérêt National et des Ports de Plaisance; il s'équilibre en Dépenses et en Recettes comme indiqué ci-après :

Concernant le Budget Principal :

Section de Fonctionnement	100 387 543,37 euros
Section d'Investissement	152 800 275,29 euros

Concernant le Budget Eau :

Section de Fonctionnement	13 623 349,57 euros
Section d'Investissement	- 8 017 957,88 euros

Concernant le Budget Assainissement :

Section de Fonctionnement	6 632 537,30 euros
Section d'investissement	11 218 207,66 euros

Concernant le Budget Crématorium :

Section Fonctionnement	964 211,02 euros
Section d'Investissement	149 699,19 euros

Concernant le Budget Ports de Plaisance :

Section Fonctionnement	1 537 189,93 euros
Section d'Investissement	- 409 946,56 euros

Concernant le Marché d'Intérêt National

Section de Fonctionnement	418 271,07 euros
Section d'Investissement	199 630,97 euros

Article 3 :

Sont approuvées les modifications apportées aux Autorisations de Programme attribuées par chapitre pour la réalisation d'opérations nouvelles pour le budget principal et pour les budgets annexes, telles qu'elles figurent dans le tableau ci-dessous :

COMPETENCES BUDGET PRINCIPAL	AUTORISATIONS DE PROGRAMME VOTEES AU BP 2009	AUTORISATIONS DE PROGRAMMES NOUVELLES	AP GLOBALES	Répartition par chapitre			
				20	204	21	23
Gestion Interne (A)	9 800 000	2 995 437	12 795 437	2 050 000	1 300 000	6 450 000	2 995 437
Développement Economique, Social et Culturel de l'Espace Communautaire (B)	7 102 474	50 000	7 152 474	80 000	3 572 474	0	3 500 000
Aménagement de l'Espace Communautaire (C)	244 592 000	206 764 540	451 356 540	29 393 708	3 246 500	18 400 000	400 316 332
Equilibre de l'Habitat sur le territoire Communautaire (D)	18 083 316	908 575	18 991 891	150 000	18 841 891	0	0
Politique de la Ville dans la Communauté (E)	2 373 245	100 000	2 473 245	100 000	2 373 245	0	0
Gestion des services d'intérêt collectif (F)	17 300 000	4 105 000	21 405 000	900 000	3 605 000	0	16 900 000
Protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie (G)	3 250 000	500 000	3 750 000	600 000	0	1 450 000	1 700 000

COMPETENCES BUDGETS ANNEXES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME VOTEES AU BP 2009	AUTORISATIONS DE PROGRAMMES NOUVELLES	AP GLOBALES	Répartition par chapitre			
				20	204	21	23
Budget Annexe Eau	42 171 000	660 000	42 831 000	2 595 000	0	296 000	39 940 000
Budget Annexe Assainissement	37 974 000	4 395 000	42 369 000	2 830 000	0	414 000	39 125 000
Budget Annexe Port	6 300 000	0	6 300 000	2 740 000	0	350 000	3 210 000
Budget Annexe Crematorium	900 000	60 000	960 000	260 000	0	0	700 000
Budget Annexe M.I.N		120 000	120 000	0	0	60 000	60 000

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
aux Finances et Budget

Jean-Pierre GIORGI

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement de la Communauté Urbaine

Vincent COULOMB

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI